

VESOUL / TRIBUNAL CORRECTIONNEL

45 000 € d'amende pour Lidl

La société Lidl a été condamnée hier à 45 000 € d'amende par le tribunal correctionnel de Strasbourg. Le magasin de Navenne, en banlieue de Vesoul, a été épinglé pour pratique commerciale trompeuse.

À l'été 2008, la direction régionale de Franche-Comté de Lidl avait édité un dépliant annonçant des «*soldes monstres*» sur une cinquantaine d'articles. Pour l'occasion, un chapiteau avait été dressé – sans autorisation – sur le parking du magasin de Navenne (Haute-Saône).

Au deuxième jour de l'opération, des agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont fait une descente sur le site. Ils ont constaté que sur l'ensemble des produits proposés à prix cassés, une dizaine de références seulement étaient encore disponibles à la vente.

Les allées du chapiteau, elles, étaient toujours bien garnies. Pour cause: le chef de magasin avait décidé de combler le vide avec des références non soldées. «*Vous avez vendu sous ce chapiteau des produits au prix fort*», souligne le président Marc Picard. Le directeur régional de l'enseigne de hard discount reconnaît son erreur. «*Nous ne voulions pas tromper nos clients*», assure-t-il.

En prononçant à l'encontre de la société Lidl une peine de 45 000 € d'amende et en ordonnant la publication à ses frais des extraits du jugement dans les DNA et le Parisien, le tribunal a suivi les réquisitions de la vice-procureure Lydia Pflug. Les juges ont par ailleurs infligé une amende de 2 000 € au directeur régional et alloué 3 000 € de dommages-intérêts à l'association UFC-Que choisir.

A.B.

MULHOUSE / DIRECTEUR D'ÉCOLE FRAPPÉ

Quatre mois avec sursis pour le père irascible

Remontant au 12 janvier, l'affaire avait fait grand bruit: le père d'un élève avait fait irruption à l'école du Nordfeld, à Mulhouse, pour «s'expliquer» avec des camarades de son fils. Le personnel s'était interposé, mais l'individu avait alors tordu le poignet d'une institutrice et frappé le directeur de l'établissement au visage, avant de s'enfuir. L'homme de 34 ans avait été interpellé dans la soirée. Comparaisant pour violences sur personnes chargées d'une mission de service public et intrusion non-autorisée dans un établissement scolaire, il a été condamné hier par le tribunal correctionnel de Mulhouse à quatre mois de prison avec sursis et 500 € de dommages et intérêts.

Loisirs

La neige dans les Vosges

La pratique du **ski alpin** est possible dans les stations suivantes (informations relevées hier):

Bagenelles: ouvert mercredi.

Ballon d'Alsace: toutes les pistes ouvertes.

Bussang: Au **Larcenaire** toutes les pistes sont ouvertes tous les jours et à **La Bouloie**: ouvert samedi et dimanche.

Champ du feu: remontées mécaniques ouvertes.

Frenz: ouvert tous les jours.

Gaschney: fermé.

Gerardmer: domaine ouvert dans sa totalité tous les jours.

Grand Ballon: ouvert mercredi, samedi et dimanche.

La Bresse: **Hohneck**: station ouverte dans sa totalité tous les jours. Ski nocturne jusqu'à 22h tous les soirs pendant les vacances scolaires. Ski en aurore samedi et dimanche à partir de 6h.

Brabant: station ouverte en totalité tous les jours.

La Schlucht: station ouverte.

Lispach: station ouverte en totalité tous les jours.

Lac Blanc: toutes les pistes sont ouvertes, tous les jours. Ski nocturne de 17h à 22h les mardis, mercredis, vendredis et samedis.

Markstein: ouvert tous les jours en totalité.

Planche des Belles Filles: téléskis ouverts.

Saint-Maurice-sur-Moselle: **Le Rouge-Gazon**: station ouverte dans sa totalité tous les jours. Ski nocturne le vendredi, samedi et dimanche sur l'espace multiglisse uniquement.

Schnepfenried: ouvert tous les jours. Ski nocturne mardi, vendredi et samedi de 19h à 22h.

Tanet: ouvert tous les jours.

Thanner hubel: télésiège ouvert samedi, dimanche et jours fériés.

Ventron: station ouverte dans sa totalité tous les jours.

En ce qui concerne la pratique du **ski de fond**, celle-ci est possible aux: Bagenelles (ouvert mercredi); Ballon d'Alsace; Bussang; Champ du Feu; Donon; Gérardmer-Les Bas Rupts (ouvert avec 6 pistes ainsi que les liaisons Grosse Pierre, Xonrupt, La Bresse et La Mouselaine); Girmont Val d'AJol; La Bresse-Lispach (ouvert en totalité); La Schlucht; Lac Blanc; Markstein; Schnepfenried; St Maurice/Moselle- Le Rouge Gazon; Trois Fours; Ventron; Xonrupt-Longemer (les 2 pistes sont ouvertes excepté le jeudi).

Compte tenu de l'évolution possible des données météorologiques, il vous est recommandé de prendre contact directement avec les stations avant votre départ. Vous pouvez également consulter le bulletin d'enneigement: www.massif-des-vosges.com

Strasbourg / Travail dissimulé

Profession: revendeuses sur eBay

Deux sœurs comparaissent hier devant le tribunal correctionnel de Strasbourg pour exécution d'un travail dissimulé. Elles avaient pris l'habitude de revendre sur internet des objets qu'elles achetaient sur des marchés aux puces de la région.

■ Près de 32 000 €: c'est le chiffre d'affaires réalisé par les deux prévenues. Entre 2006 et 2008, elles ont écoulé 617 objets par le biais du site de vente aux enchères eBay.

Les deux sœurs originaires de Wiwersheim et Holtzheim revendaient surtout du matériel de jardinage et d'outillage. «*C'est ce qui partait le mieux*», confie l'une d'elles à la barre du tribunal. En chineuses chevronnées, elles se procuraient les articles sur les brocantes et les marchés aux puces locaux. Recherchant surtout des objets

neufs, plus attrayants pour les acheteurs en ligne.

«*A cette époque, on a constaté que le Bricomarché de Sélestat et le magasin Leroy Merlin d'Ostwald avaient été pillés d'objets similaires à ceux que vous revendiez sur internet*», précise le président Marc Picard.

« Les enchères, ça mettait du piment »

Les gendarmes n'ont pas été en mesure d'effectuer les recoupements de nature à prouver que les articles volés étaient bien ceux proposés aux enchères par les préve-

nues – ce qui aurait permis qu'elles soient également poursuivies au titre du recel.

Les deux sœurs ont aussi écoulé des jeux vidéo, des articles de robinetterie ou encore d'aquariophilie. «*Vous avez monté une petite entreprise d'achat-revente que vous teniez de chez vous, sans être déclarées. C'était une activité bien huilée et particulièrement performante*», commente le président. «*Quand j'achetais quelque chose à 15 €, je me faisais parfois 20 ou 25 €. Ça dépendait des enchères*», avoue la première, âgée de 48 ans. «*C'était surtout les enchères qui étaient sympas.*

Ça mettait du piment», glisse celle âgée de 39 ans.

Pour la vice-procureure Lydia Pflug, les deux femmes se sont comportées comme de véritables commerçantes. Elle requiert à l'encontre de chacune d'entre elles six mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 € d'amende. De son côté, M^e Amandine Rauch sollicite la relaxe, en rappelant que ses clientes n'ont retiré qu'un bénéfice modeste de cette activité additionnelle.

Le tribunal a finalement condamné les prévenues à une amende de 1 000 € chacune. **Antoine Bonin**

Histoire / Haute vallée de la Bruche

Le sentier des passeurs: à redécouvrir

■ En 2009, le sentier des passeurs, un itinéraire entre les départements du Bas-Rhin et des Vosges sur un des trajets des évasions durant la Seconde Guerre mondiale, a drainé une centaine de marcheurs en moins par rapport à l'année précédente.

L'été dernier a été pluvieux, ce qui explique quelques désistements. Avec 926 personnes (une dizaine de sorties scolaires et onze visites organisées pour familles, groupes et individuels) contre 1 138 en 2008, le sentier des passeurs a néanmoins sensibilisé plus de 9 800 personnes en 10 ans à cette page méconnue de la Résistance alsacienne et vosgienne. Les randonneurs sont guidés par deux bénévoles du Souvenir français, Jean Jérôme et Hubert Ledig. Le père de ce dernier, portant le même nom et ayant risqué sa vie pour en sauver d'autres durant la guerre, initiait dans les années 70 ce «sentier des passeurs» qui va de Salm à Moussey. Pour garder le souvenir non pas d'un trajet précis de 12 km mais d'un épisode de l'histoire.

Résistants déportés

Durant environ quatre heures, les randonneurs s'approprient récits et explications autour de ce parcours qui conduisait les fugitifs vers la liberté. Dès juin 1940, l'Alsace est annexée par le Reich et, comme en 1871, après la défaite de Napoléon III, la frontière rétablie sur les crêtes. Prisonniers évadés des camps allemands ou Juifs en fuite, soldats ou civils, Alsaciens fuyant l'incorporation de force dans la Wehrmacht etc. prirent donc cette direction. Le chemin serpente à travers de magnifiques endroits. Les 12 km, faits en



Sur le sentier des passeurs, une randonnée mêlant histoire et nature. (Photo archives DNA)

4h30 sont ponctués de nombreux récits et explications.

À Moussey, petit village vosgien faisant jadis partie de la Principauté de Salm, René Farine, témoin de l'époque, raconte l'histoire tragique du lieu: fin 1944, les unités allemandes éliminèrent les résistants de la vallée du Rabodeau et déportèrent 187 hommes dont 144 ne revinrent jamais.

Evocation du passé sur le terrain

Parmi les participants de toutes générations, à noter la fidélité de François Jacquot, président du Souvenir français de Sélestat venu 17 fois randonner avec des scolaires sélestadiens ou des environs, de l'école d'Argelès-sur-Mer (venue sept fois) et de l'école d'Ostwald, venue cinq fois. Pour la première fois, des scolaires de Beauvais, Barenbach et Wisches ont participé à une marche. Des lycéens de Molsheim, Noisy-le-Grand et Beauvais sont attendus dans les prochains mois. Curieusement, peu de ces scolaires, âgés de 10-12 ans à 18-20 ans, viennent des écoles, collèges ou lycées des grandes

villes, Strasbourg, Colmar ou Mulhouse...

Quant aux groupes d'adultes, ils sont le plus souvent issus soit du Souvenir français ou du Club vosgien, en majorité alsaciens mais aussi vosgiens, comme un groupe de Corcieux venu avec 37 personnes, tous intéressés par cette évocation sur le terrain d'un passé encore très proche. **M. B-G**

En pratique: rendez-vous à 8h, gare de Schirmeck puis voitures personnelles jusqu'à Salm ou RV à 8h30, maison forestière de Salm. Randonnée pédestre et arrivée à Moussey vers 13h30 avec repas tiré du sac ou bien pris (17€, boissons comprises) dans une salle. Retour en car vers 16h30 (6,50€ par personne) depuis Moussey. Contact: Jean Jérôme, Barenbach, 0388971441 ou bien Hubert Ledig, Schirmeck, 0388970452

► Programme des sorties du «sentier des passeurs»: dimanche 25 avril, lors de la Journée de la déportation; en été, samedi 10, lundi 19 et mardi 27 juillet, mercredi 4, jeudi 12, vendredi 20 et samedi 28 août; en automne, dimanche 10 octobre.

A35 / ROPPENHEIM

La remorque se détache

Hier soir vers 21 h, un camion qui circulait sur l'A35 à hauteur de Roppenheim a perdu sa remorque chargée de véhicules. L'engin s'est détaché pour aller finir sa course contre la glissière de sécurité centrale. Deux autres véhicules ont été impliqués dans l'accident, qui n'a heureusement pas fait de blessés. La circulation a été fortement ralentie sur l'autoroute, le temps pour les secours de dégager la remorque.

Le carnet

Nécrologie - Rémy Schlichter, ancien maire de Wolfisheim, est décédé le 21 février au Thoronet, petite commune du Var où il s'était retiré avec son épouse il y a quelques années.

Originaire de la commune, il était entré au conseil municipal de Wolfisheim en 1965, à l'âge de 33 ans: il y restera pendant 36 ans, assurant deux mandats comme adjoint et quatre comme maire, de 1983 à 2001. Menant parallèlement sa vie publique – il avait été également conseiller général et conseiller de la communauté urbaine de Strasbourg – et celle de chef de l'entreprise d'installations sanitaires que lui avait transmise son père, Rémy Schlichter s'était énormément investi pour sa commune, vivant en direct la mutation de cette dernière, passée en quelques années du stade de village agricole à celui d'une cité accueillant une toute nouvelle population, plus jeune et citadine. Abandonnant son mandat en 2001, Rémy Schlichter était resté dans le cœur des habitants de Wolfisheim qui en avaient fait leur maire honoraire. Retiré au Thoronet, il est décédé à quelques jours seulement de fêter ses 78 ans. Ses obsèques auront lieu demain dans l'église de sa retraite provençale.